

L'étrange étranger



Abdelkader Belbahri

*Sociologue, enseignant-chercheur
à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne*

La nomination de l'étranger,
dans la langue de l'Etat,
depuis la Grèce Antique,
forge les représentations
que l'on s'en fait.

L'efficacité symbolique du
discours étatique «structure
La perception que les agents
sociaux ont du monde
social» (P. Bourdieu) et,
dans le cas de l'étranger,
délimite l'intérieur de
l'extérieur, le citoyen du
non citoyen, le national du
non national. La protection
de l'étranger est, dès lors,
problématique, du fait
même de la légitimation
de cette langue étatique
performative.

Le « retournement », depuis les années soixante-dix, des figures emblématiques de l'étranger consiste à rassembler dans une même catégorie, suspecte par excellence et menaçant la sécurité intérieure, les conjoints et rejoignants familiaux, les mineurs étrangers isolés, les étrangers malades, les immigrés vieillissants suspectés de fraude administrative, les « sans-papiers », les étudiants, les gens du voyage, les Roms, etc.. Les situations spécifiques de toutes ces personnes se retrouvent, dans le contexte français et européen actuels, confondues dans des constructions discursives, performatives au niveau politique et administratif. Toute personne qui se présente à un consulat ou à une ambassade européenne, dans les pays « fournisseurs de main d'œuvre » ou « pays d'origine des immigrés », est potentiellement suspecte de fraude aux politiques régissant l'immigration dans l'espace Schengen. Ceux qui sont concernés ne sont pas tous des étrangers, au sens juridique du terme. Cet étranger n'est ni américain ni australien, par exemple.

Comme l'a bien montré Michel de Certeau, le degré d'intolérance pratiquée par une société vis-à-vis de tout ce qui lui est extérieur se traduit le plus souvent dans sa manière de se comporter à l'égard des minorités sur le plan intérieur¹. Le terme «immigré» et

« musulman » sont des euphémismes pour parler des personnes d'origine maghrébine ou d'Afrique en général, selon qu'ils font la queue devant un consulat ou qu'ils sont étrangers résidents en France ou même citoyens français. La réalité de l'autre compte le plus souvent moins que la représentation qu'on s'en fait, qui est nourrie d'ingrédients complexes et contradictoires. La langue de l'Etat, en tant que langue légitime se révèle ainsi comme un formidable instrument de pouvoir parce qu'elle est douée d'« efficacité symbolique » : elle « structure la perception que les agents sociaux ont du monde social » (Pierre Bourdieu).

Cet article se propose de creuser cette idée de processus de construction des représentations de l'étranger en prenant l'exemple de la Grèce antique. Il s'agit d'une expression libre dans le sens où elle se fonde seulement sur la lecture de travaux d'historiens et se garde bien de vouloir transférer les concepts d'un lieu et d'un temps à un autre, surtout lorsque ce dernier est très ancien. Les sociétés antiques, médiévales et modernes sont très différentes les unes des autres, mais se caractérisent par quelques traits fondamentaux qui les distinguent de celles des XIX^e et XX^e siècles. Ce sont des sociétés préindustrielles où les notions d'Etat et de nationalisme n'existent pas. Elles connaissent des étrangers dans une relation d'interconnaissance plutôt qu'à travers la figure générique et anonyme de « l'étranger », comme le montre Marie Françoise Baslez. Depuis le IX^e siècle (Av. JC), la population grecque où qu'elle vive se rassemble la plupart du temps en de petits Etats, regroupant quelques milliers d'hommes, qui se connaissent plus ou moins et sont pris dans des relations de famille, de voisinage et de clientèle très étroites.² La cité ne se réduit pas à une juxtaposition de résidents qui vivent dans une ambiance

d'anonymat comme l'est aujourd'hui un état moderne ou comme l'étaient déjà les empires dits orientaux. Dans ces derniers, la communauté religieuse est essentielle pour la définition de l'étranger, l'appartenance à la cité n'étant que secondaire. Il en est ainsi encore aujourd'hui dans certains pays arabo-musulmans.³

« Mais les Grecs, contrairement aux monarchies orientales, leurs contemporaines, aboutissent... à une définition politique de l'individu, qui donne une finalité particulière à toutes ses activités familiales, sociales et économiques. Ils inventent le concept et le terme de « citoyen ». L'étranger en conséquence se définit lui aussi politiquement : c'est le non-citoyen, celui qui ne participe pas, pour tout dire, l'exclu. »⁴

Le métèque, l'étranger de l'intérieur

En France, le mot métèque a une acception très nettement péjorative. Il désigne l'immigré qui a une apparence et un caractère déplaisants ; le mot fut lancé par Maurras en 1894⁵. Le relent idéologique de cette idéologie transparaît encore aujourd'hui, comme à travers l'expression « nous ne sommes plus chez nous ». Dans l'antiquité grecque, le concept de métèque est neutre. Il s'applique à l'étranger résident. Le mot en grec signifie « celui qui habite avec » ou « parmi, au milieu de ». L'indication « habitant le dème de... » était souvent accolée au nom des métèques, soulignant ainsi que c'est la résidence qui déterminait un statut particulier.

Beaucoup de travaux historiques convergent vers l'idée que les exilés trouvèrent à Athènes un refuge sûr, et que, très tôt, la cité a accueilli un nombre d'étrangers qu'aucun autre Etat n'accepta sur son sol avant

l'époque hellénistique.⁶ Proportionnellement au nombre de citoyens, cette performance n'a jamais été égalée, selon l'historien Eric Perrin.⁷ Toutefois, Athènes, comme les autres cités-Etat grecques, conserva les clivages civiques en créant pour l'étranger un statut, celui de métèque, qui le maintenait à l'écart de la citoyenneté, sans l'exclure de la vie de la cité et sans exercer de contrôle sur son installation.

Au début du VI^e siècle, la « loisurlesnaturalisations » permet de devenir citoyens à deux catégories de résidents, définitivement fixés dans la ville : les exilés à perpétuité et ceux qui sont venus à Athènes en changeant de domicile à jamais, pour y exercer un métier et en faisant venir leur famille. Il s'agissait moins de conditions restrictives destinées à éliminer d'autres candidats que du souci d'attirer à Athènes ceux à qui l'on peut se fier parce qu'ils sont partis de leur patrie d'origine définitivement, soit parce qu'ils étaient contraints à l'exil, soit de leur plein gré⁸.

La majorité des métèques athéniens étaient des commerçants ou des artisans. Une partie de l'activité économique reposait sur leur présence. Travailleur, vendeur, fabricant ou porteur, le métèque est mêlé au trafic et à la mise en œuvre des biens importés, bois, céréales, métaux, produits de luxe... Dans une communauté civique où la vocation première des membres est de gérer la politique et d'assurer la défense militaire, le métèque est, lui, le membre extérieur, l'*homo economicus*. Bien qu'intégrés à la cité, les métèques étaient exclus des lieux de décisions, ils ne jouaient en principe aucun

rôle dans la vie politique.

Autorisés à résider sur le territoire d'Athènes, les métèques étaient inscrits sur un registre au niveau du dème⁹ où ils habitaient, registre qui permettait à la cité de contrôler qu'ils s'acquittaient bien des obligations auxquelles leur statut les soumettait. La première de ces obligations était le versement d'un impôt personnel, sorte de taxe de résidence.¹⁰ Outre leurs obligations financières, les métèques

étaient tenus de participer aux opérations militaires engagées par la cité.

Si intérêts communs et genre de vie semblable unissaient métèques et citoyens, il n'en est pas de même d'une autre catégorie d'étrangers, les non-Grecs, les Barbares.



Le barbare, l'étranger de l'extérieur

Homère a forgé l'adjectif « barbarophone » pour ceux qui ne parlent pas la langue grecque ou qui la

parlent très mal, « qui parlent bla-bla-bla » en quelque sorte et qui sont extérieurs à la communauté culturelle. Ils en ignorent les mœurs, les coutumes et les dieux. Mais en ces temps, le critère racial n'était pas pris en compte. « Barbare » réapparaît en langue française au Moyen Âge pour désigner tous ceux qui ont une langue étrange, puis les non-chrétiens « Berbères » ou « barbaresques ». ¹¹ Progressivement, le terme est devenu synonyme de grossièreté, d'ignorance. Au XVI^e siècle le mot « barbare » caractérise un comportement cruel et sauvage, perception induite depuis la découverte des Amériques. Dans la Grèce antique, furent rangés dans cette catégorie les Perses à la suite des guerres médiques, puis au IV^e siècle av. JC,

les Macédoniens. La littérature ainsi que l'art athéniens ont inventé ce repoussoir qu'est devenu le barbare, créant ainsi une seconde figure qui a perduré. Et la cité-Etat n'a pas hésité à exploiter cette image du barbare pour mieux valoriser le caractère exclusif de la supériorité de sa civilisation, comme si la stigmatisation de l'étranger culturel était la juste contrepartie et le faire valoir de sa tradition d'hospitalité connue des deux côtés de la Méditerranée¹².

La défaite de la Grèce face à la monarchie macédonienne a contribué à brouiller cet éventail des représentations de l'étranger cultivées par les Athéniens de l'époque classique et présentées comme un modèle et une réussite. Les conquêtes d'Alexandre ont eu pour conséquence importante un élargissement des horizons dans le domaine des relations interculturelles, qui ont repoussé au-delà des murs de la cité-Etat les frontières de l'hellénisme. La Perse achéménide que découvrent les Grecs est une agglomération d'ethnies et de cultures dont le système administratif a su préserver l'identité. Alexandre ne manquera pas de s'en inspirer. L'identité des différentes communautés est préservée avec la reconnaissance de la puissance des sanctuaires et la perpétuation des cultes traditionnels. Les peuples conservent l'usage de leur langue, leur diversité culturelle est respectée : Assyriens de Mésopotamie, Ioniens et Lydiens d'Asie Mineure, Arméniens, Hébreux, Egyptiens... Ce n'est pas un hasard si la ville d'Alexandrie a été une ville cosmopolite séculaire, jusqu'à notre époque moderne, le milieu du XXe siècle.

Le tournant du XVe siècle : la perception raciale de l'autre

La question du racisme ne se posait pas de la même façon dans l'Antiquité que dans l'époque moderne. Il n'existait pas de

concept de race ni d'idéologie raciale. La Grèce antique utilisait le concept « ethnique » mais cela n'avait rien à voir avec l'usage qui en a été fait par l'ethnologie coloniale du XIXe siècle. C'était une indication d'appartenance qui accompagnait le nom de tout citoyen grec, quand il était hors de sa cité ; c'était un adjectif tiré du nom de la cité à laquelle il appartenait¹³. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas de préjugés vis-à-vis des mœurs de l'étranger. Celles-ci étaient perçues comme des curiosités, des choses mystérieuses et les Grecs avaient conscience que leur culture était supérieure à celle des civilisations conquises. Le manque d'idéologie raciale a permis probablement des mouvements de métissage, de mélanges avec les autres cultures, même dans les sociétés conquises militairement.

La question de la perception raciale de l'autre n'est apparue qu'à la fin du XVe siècle car au Moyen Âge européen les préjugés étaient surtout de type religieux, la religion régissant complètement la vie sociale à cette époque. Était étranger celui qui ne partageait pas la même religion. Oliver Cox a parlé du « tournant du XVe siècle » pour décrire cette coupure fondamentale dans l'histoire de la relation à l'autre en Occident¹⁴. Cela a donné lieu à des périodes de durcissement dont l'exemple le plus connu et le plus extrême furent l'inquisition en Espagne et le début des « traites négrières ». A partir de cette période, dans les différentes langues européennes et dans la langue arabe également, se sont développés des usages de termes qualifiant l'autre comme appartenant à une autre religion et/ou relevant d'une autre race. : l'incroyant et le noir.

Après le XVe siècle, on est passé d'un paradigme où le racisme était basé sur des idéologies religieuses à un autre paradigme où le racisme se fondait sur les prétentions au monopole de *La* civilisation. Cette

conception a préparé et accompagné les discours légitiment les colonisations du XIXe siècle et s'est aggravée avec l'avènement du nationalisme et par conséquent, de la xénophobie actuelle. L'étranger n'est donc plus cet être mystérieux, ce barbare de la Grèce antique, ce n'est pas non plus l'étranger juridique. C'est ce terme lui-même qui, à notre époque, devient mystérieux. Il en cache toujours un autre ■

lexique des termes techniques)

1. Michel de Certeau, " Diversité culturelle ", in Actes du colloque organisé à Créteil du 9 au 11, mai 1983. Paris, L'Harmattan, 1985.
2. M.F. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, 1984, Edit. « Les belles lettres, » p.19.
3. Cf. les notions comme *Roumi ou nasrani* pour désigner le non musulman
4. Baslez, op.cit. p. 20.
5. Le « complot contre la France » est au centre du corpus idéologique maurrassien. Ce complot est l'œuvre de l'« anti-France », imaginée par ce que Maurras dénommait les « quatre Etats confédérés : juifs, protestants, maçons, mètèques ». Ces quatre forces antifranchaises formaient, selon lui, le « gouvernement de l'Etranger, à l'intérieur de la France
6. Cf. Eric Perrin, «Images, statut et accueil des étrangers à Athènes à l'époque hellénistique», in *Le barbare, l'étranger : images de l'autre*, PUS, Saint-Etienne, p.68.
7. A la veille de la guerre du Péloponnèse 20 000 mètèques vivaient sur le territoire d'Athènes pour un nombre de citoyens égalant un total compris entre 40 000 et 45 000, selon Corvisier (J-N) et Suder (W.), *La population de l'Antiquité classique*, PUF, 2000, pp.35-41 (cité par Eric Perrin)
8. M.F. Baslez, op.cit. p. 80.
9. Dème : subdivision territoriale de la cité, à Athènes, dans un grand nombre de cités insulaires et en Ionie, dans quelques cités du Péloponnèse. Les jeunes gens devenant citoyens sont inscrits sur ce registre. Centre de vie locale (Cf. M.F. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, 1984, Edit. « Les belles lettres, »,

10. Claude Mossé, *Politique et société en Grèce ancienne*, Edit. Flammarion, collection Champs/Histoire, Aubier, 1995, p.46
11. M.F. Baslez, op.cit., p. 21.
12. Cf. Eric Perrin, op. cit. p. 69.
13. M.F. Baslez, op.cit. in lexique des termes techniques p. 7
14. Cox (O.C.), *Caste, class and race. A study in social dynamics*, New York, 1959.